

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session d'automne 2021 / Enseignement en mode à distance

CPS 3000 Rhétorique, argumentation et communication orale
Groupe 20 : mardi, 9 heures 30 à midi 30
Groupe 21 : mardi 14 heures à 17 heures

Professeur : Isabelle Gusse
Adresse courriel : gusse.isabelle@uqam.ca

DESCRIPTION ET OBJECTIF DE FORMATION DU COURS CPS 3000

Ce cours vise à rendre l'étudiant.e.s apte à reconnaître et à maîtriser les techniques de communication orale en développant la rigueur de l'expression, le choix des mots, les niveaux de langage, les ressources de la rhétorique et de l'argumentation en fonction de la nature des propos à tenir et de l'objet d'intervention.

La formation sera fondée, d'une part, sur des analyses de situation d'argumentation en communication politique, d'autre part, sur des travaux pratiques.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE DU COURS CPS3000
MODE ENSEIGNEMENT HYBRIDE (MONITORAT ET ZOOM), MOODLE ET LOGICIEL
RÉSULTATS

Pour chaque séance, des notes de cours détaillées ont été conçues et déposées dans les espaces Moodle CPS3000-20 et CPS3000-21.

Dans la semaine précédant chaque séance, toutes les étudiantes et tous les étudiants sont tenu.e.s de consacrer le temps qui leur est nécessaire pour bien se préparer pour la séance suivante. Cette préparation implique plus exactement les activités suivantes :

- **Lire attentivement les notes de cours** de la séance suivante.
- **Les annoter et soulever si nécessaire des questions d'éclaircissement** auxquelles la professeure répondra en séance (sur Zoom).
- **Réfléchir et/ou commenter les questions soulevées ou encore les citations** présentées par la professeure dans les notes de cours et qui illustrent les divers concepts et outils argumentatifs étudiés.

La **lecture de ces documents de travail est obligatoire avant chaque séance** afin de favoriser la tenue de séance Zoom tout à la fois dynamiques et interactives entre la professeure et les étudiant.e.s

Structuration des séances sur l'application Zoom

Les séances à distance du cours CPS3000 auront lieu via l'application Zoom à l'intérieur du créneau horaire prévu pour chacun des deux groupe-cours : le mardi matin à compter de 9 heures 30 pour les étudiant.e.s du groupe 20 et le mardi après-midi à compter de 14 heures pour les étudiant.e.s du groupe 21.

Les rencontres hebdomadaires CPS3000 ayant été programmées sur Zoom par la professeure comme des réunions récurrentes, le lien Zoom sera le même pendant toute la durée de la session. Notez que ce lien permettra également, si nécessaire, de se rencontrer sur Zoom à d'autres moments pendant la semaine, entre autres, pour des échanges individuels.

Les étudiant.e.s doivent également et impérativement consulter leurs courriels à l'adresse @courrier.uqam.ca pour accéder aux informations envoyées par la professeure via le logiciel Résultats.

Les séances du cours CPS3000 qui se déroulent **en mode synchrone via l'application Zoom** seront destinées aux discussions sur les contenus magistraux tels que présentés dans notes de cours et aux exposés des discours politiques des étudiant.e.s. Ces séances comportent **deux segments**, lesquels, selon les thèmes, seront parfois inversés.

CPS3000 groupe 20 / Cours du mardi matin de 9 heures 30 à midi CPS3000 groupe 21 / Cours du mardi après-midi de 14 heures à 16 heures 30	
Segment 1 / Échanges Discussions sur les contenus abordés dans les notes de cours de chaque séance et sur le contenu de la boîte à outil : l'outillage argumentatif. Discussion sur les questions posées dans les notes de cours de chaque séance.	Durée approximative du segment 1 1 heure
Pause	
Segment 2 / Travaux pratiques (TP) Analyse de situations d'argumentation en communication politique. Exposés des discours politiques réalisés par chaque étudiant.e lors des séances en classe : travaux pratiques en classe portant sur chacune des 4 familles d'arguments étudiée.	Durée approximative du segment 2 1 heure 15 et plus selon la nature des TP
Autres créneaux de communication professeure/étudiant.e.s en mode synchrone Chaque mardi, après le cours formel, la professeure sera disponible sur Zoom, sur demande, pour répondre aux questions d'éclaircissement des étudiant.e.s sur la matière et les travaux.	

Les séances en présence – en classe : travaux pratiques

Les séances du cours CPS3000 qui se déroulent **en présence – en classe** - seront pour leur part exclusivement consacrées à la réalisation de travaux pratiques (non notés), sous la supervision et l'encadrement d'une monitrice animatrice. Lors de ces séances, pour chacune des quatre familles d'arguments étudiées, les étudiant.e.s devront rédiger des discours politiques sur des thèmes imposés.

Ces séances leur permettront :

- de mettre en pratique l'outillage argumentatif transmis via les séances Zoom et les notes de cours ;
- de s'exercer et bien se préparer à la rédaction des trois discours politiques qui seront sujets à évaluation.

Au sujet de la plateforme Moodle

Sur la plateforme Moodle consacrée au cours CPS3000, les étudiant.e.s trouveront, pour chaque séance, tous les documents nécessaires à leurs apprentissages, soit le **Plan de cours**, les **Notes de cours de chaque séance du cours CPS 3000** (comportant des explications détaillées, entre autres, sur les techniques argumentatives) et les **Règles de rédaction pour l'oral** (séance 1) ainsi que des liens URL de **vidéos de discours politiques** visant à illustrer les familles d'arguments étudiées.

Les **consignes à suivre pour les travaux pratiques réalisés en classe** ainsi que pour **les trois travaux évalués** sont également déposées sur Moodle.

PRÉSENCE DES ÉTUDIANT.E.S LORS DES SÉANCES DU COURS CPS3000

La présence des étudiant.e.s est obligatoire à toutes les séances du cours CPS 3000 (en classe et sur Zoom) :

- 1) Pour constituer le nécessaire public virtuel de l'Agora CPS 3000.
- 2) Pour participer activement aux travaux pratiques (incluant le cours voué à la pause de voix) qui permettent l'expérimentation et la bonification constante des techniques enseignées relatives à l'usage des quatre familles d'arguments et leurs sous-arguments respectifs.
- 3) Pour ne pas retarder la progression des apprentissages de leurs camarades de classe.

Par conséquent, chaque séance commencera par un **appel des étudiant.e.s** et **chaque absence non justifiée sera pénalisée à raison de moins deux points**, dont le total sera déduit de la note finale de l'étudiant.e. **Il n'y aura aucune pénalité pour toute absence justifiée au moins 72 heures (3 jours) avant la séance.** Toute absence en raison d'une condition médicale ou d'un problème de santé lié à la pandémie de Covid19, devra être justifiée par une note du médecin

traitant, incluant ses coordonnées : adresse de la clinique, numéro de téléphone, no de licence. Cette note devra être envoyée en format pdf à l'adresse courriel de la professeure (gusse.isabelle@uqam.ca) qui l'acheminera ensuite à la Faculté de science politique et de droit pour vérification

CODE DE VIE ET CONSEILS AUX ÉTUDIANT.E.S POUR BIEN SUIVRE UNE SÉANCE DE COURS VIA L'APPLICATION ZOOM

CONSIGNE IMPORTANTE À SUIVRE : Le mode formation à distance réclame des étudiant.e.s :

- 1) qu'elles.ils utilisent **un ordinateur portable performant** ;
- 2) qu'elles.ils aient accès à **une bonne connexion Internet** et
- 3) qu'elles.ils possèdent **la version la plus à jour de Zoom.**

Pour **profiter d'une captation vidéo Zoom optimale** au moment de chaque séance, elles.ils devront **éteindre tous leurs autres appareils électroniques** (cellulaires, tablettes, autres ordinateurs).

Pour **réussir au mieux leur séminaire sur Zoom, AVANT LE DÉBUT DE CHAQUE SÉANCE, les étudiant.e.s devront :**

- **Se connecter 10 à 15 minutes avant la séance Zoom** pour vérifier que leur matériel fonctionne bien (micro et caméra) et se familiariser avec les fonctions de base de Zoom. Donc, arriver en classe virtuelle un peu d'avance, comme elles.ils le font souvent quand elles.ils se présentent dans une classe réelle.
- **Etre ponctuels** et se présenter sur Zoom à l'heure convenue (9 heures 30 pour le CPS3000-20 et 14 heures pour le CPS3000-21) comme c'est le cas dans un cours en présence.
- **Vérifier que la fonction clavardage de Zoom est activée et fonctionne.**
- **Etre assis devant leur ordinateur devant un bureau ou une table**, comme en salle de classe.
- **Activer leur caméra.** Il est important pour les enseignant-e-s de voir leurs étudiant.e.s via leurs cases virtuelles. C'est moins exigeant pour elles.eux en termes d'énergie. Cela leur permet aussi de capter le langage non-verbal des étudiant.e.s et d'être en mesure de mieux connaître et personnaliser leurs étudiant.e.s, une qualité pédagogique aussi importantes en présence qu'à distance.

Pour bien réussir une séance vidéo, PENDANT LA SÉANCE, les étudiant.e.s doivent :

- Couper leur micro si elles.ils ne parlent pas.
- Rester engagés en utilisant par exemple l'icône Réactions (applaudissement, pouce levé) quand les autres parlent.
- Lever la main (bleue) pour partager leurs questions, réflexions et analyses.
- Attendre que la professeure les appelle et leur donne la parole pour réactiver leur micro.
- Prendre des notes dans un document en ligne (Word) ou sur papier pour y revenir au besoin.
- Activer leur caméra et regarder la caméra, pas l'écran.

IMPORTANT : Toutes les étudiantes et tous les étudiants devront aussi impérativement respecter l'éthique liée aux droits d'auteur, donc, NE PAS ENREGISTRER LES SÉANCES avec leurs téléphones cellulaires et surtout NE PAS PARTAGER CES ENREGISTREMENTS AVEC D'AUTRES PERSONNES.

**CONTENU ET CALENDRIER DU COURS CPS 3000 GROUPES 20 ET 21
SESSION D'AUTOMNE 2021**

SÉANCE 1 / 7 SEPTEMBRE 2021 / À DISTANCE SUR ZOOM

- Le plan de cours et les Notes de cours CPS 3000 pour chaque séance (boîte à outil).
- Retour sur le cours CPS 2000. Présentation du document Règles de rédaction pour l'oral.
- Interdiction relative à l'usage du support de communication *Power Point* lors des discours.
- Élection d'un.e représentant.e du groupe-cours (RGC)
- Entente sur les modalités d'évaluation des travaux du cours CPS 3000.
- Consignes relatives à l'usage préférentiel des adresses : @courrier.uqam.ca.

- Entrée en matière : Argumenter : La parole en tant que force démocratique ; argumentation et citoyenneté ; communication, raisonnement et éthique. Quelques conseils pratiques sur l'ordonnance des arguments / le plan argumentatif.

SÉANCE 2 / 14 SEPTEMBRE 2021 / ARGUMENTATION ET COMMUNICATION / À DISTANCE SUR ZOOM

- L'argumentation : une situation et un raisonnement de communication.
- Définition de l'argument et classification des arguments en quatre familles : communauté, autorité, cadrage, analogie.
- Comment se préparer à argumenter ? Quelques conseils (en prévision des travaux à réaliser)
- La peur de prendre la parole et d'argumenter face à un public, particulièrement en politique. Surmonter sa peur de parler en public : objectivation, écoute active et argumentation.

SÉANCE 3 / 21 SEPTEMBRE 2021 / L'OUTILLAGE ARGUMENTATIF 1 ET 2 EN COMMUNICATION POLITIQUE : COMMUNAUTÉ ET AUTORITÉ/ À DISTANCE SUR ZOOM

- L'accord préalable : la connaissance de l'auditoire et les prémisses de l'argumentation.
- Les arguments de communauté : opinions et valeurs communes, lieux.
- Les arguments d'autorité : compétence, expérience, témoignage, ad hominem.

- **Consignes pour le travail pratique 1 (TP1) Discours politique 1**
Présentation des trois propositions-questions imposées sur lesquelles portera le discours politique 1 (TP1) d'une durée de 5 minutes.
Travail compte pour 25%.

- Consignes pour la réalisation d'un travail pratique portant sur les arguments de communauté à faire à la maison en vue de la séance 4.

SÉANCE 4 / 28 SEPTEMBRE 2021 / TRAVAUX PRATIQUES / EN PRÉSENCE MONITORAT 1

- Travaux pratiques : la rédaction d'arguments de communauté.
- Travaux pratiques : la rédaction d'arguments d'autorité.

SÉANCE 5 / 5 OCTOBRE 2021 / L'OUTILLAGE ARGUMENTATIF 3 ET 4 EN COMMUNICATION POLITIQUE : ANALOGIE ET CADRAGE / À DISTANCE SUR ZOOM

- Les arguments d'analogie : métaphore, analogie, exemple/modèle.
- Les arguments de cadrage : qualification du réel (comparaison, nomination, amplification, expolition, chiasme argumentatif), définition, association et dissociation.
- Retour sur les travaux pratiques de la séance 4 : arguments de communauté et d'autorité.

SÉANCE 6 / 12 OCTOBRE 2021 / TRAVAUX PRATIQUES / EN PRÉSENCE MONITORAT 2

- Travaux pratiques : la rédaction d'arguments d'analogie.
- Travaux pratiques : la rédaction d'arguments de cadrage.

SÉANCE 7 / 19 OCTOBRE 2021 / SE PRÉPARER À ARGUMENTER EN PRÉVISION DES TP2 ET TP3 / À DISTANCE SUR ZOOM

- Retour sur les travaux pratiques de la séance 6 : arguments d'analogie et de cadrage.
- Conseils pratiques pour adapter son écriture et son argumentation à l'auditoire (en prévision des TP2 et TP3)
 - Les supports de communication appropriés pour diffuser l'argumentation
 - Les divers types de communications orales
 - Quelques conseils généraux et spécifiques pour communiquer efficacement à l'oral et préparer et rédiger un texte destiné à être dit. Les contraintes spécifiques de l'oral
- **Consignes pour le travail pratique 2 (TP2) Discours politique 2**
Présentation des trois propositions-questions imposées sur lesquelles portera le discours politique 2 (TP2) d'une durée maximale de 7 minutes.
Travail compte pour 35% : 30% pour le discours écrit et 5% pour la présentation orale.
- **Remise du travail écrit TP1** : Le discours politique 1.
Exposé en classe du discours politique 1 sur une base volontaire.

HUITIÈME SEMAINE DE LA SESSION : 26 OCTOBRE 2021 / SEMAINE DE LECTURE

SÉANCE 8 / 2 NOVEMBRE 2021 / LA PAUSE DE VOIX / À DISTANCE SUR ZOOM

- Travail à la maison : préparation à la discussion sur trois questions éthiques (en vue de la séance 10)
- Cours de type atelier pratique de pause de voix, posture et paralangage avec une spécialiste en pause de voix.

SÉANCE 9 / 9 NOVEMBRE 2021 / EXPOSÉ DU DISCOURS POLITIQUE 2 (TP2) / À DISTANCE SUR ZOOM

- Retour sur la séance 8 : Pause de voix.
- En présence de la spécialiste en pause de voix, chaque étudiant.e prononce son discours politique 2 devant la classe.
- Encadrement du TP2 Le discours politique 2 : état et évaluation de la recherche documentaire, de la rédaction et des arguments employés dans le discours.

SÉANCE 10 / 16 NOVEMBRE 2021 / DISCUSSION SUR TROIS QUESTIONS ÉTHIQUES ET LA MANIPULATION / À DISTANCE SUR ZOOM

- Discussion sur trois questions éthiques P. Breton (2006) :
 1. Tout est-il argumentable ?
 2. Tous les arguments sont-ils bons pour défendre une opinion ?
 3. La liberté du public d'adhérer à une opinion : existe-t-il des limites à l'action que l'on peut exercer sur un auditoire ?
- Qu'est-ce que la manipulation ? Quelques techniques argumentatives de manipulation (des affects et cognitive).
- **Consignes pour le travail pratique 3 (TP3) Discours politique 3**
Présentation des cinq propositions-questions imposées sur lesquelles portera le discours politique 3 (TP3) d'une durée maximale de 8 à 10 minutes. Ce travail compte pour 40% : 35% pour le discours écrit et 5% pour la présentation orale.
- **Remise du travail écrit TP2** : Le discours politique 2.

SÉANCE 11 / 23 NOVEMBRE 2021 / RÉCAPITULATION ET EXERCICE SUR LES QUATRE FAMILLES D'ARGUMENTS / EN PRÉSENCE MONITORAT 3

- Travail pratique en classe visant la formation des étudiant.e.s au repérage et à l'analyse des quatre familles d'arguments dans un discours politique imposé.
- Encadrement du TP3 Le discours politique 3 : état et évaluation de la recherche documentaire, de la rédaction et des arguments employés dans le discours.

SÉANCE 12 / 30 NOVEMBRE 2021 / ENCADREMENT TP3 / EN PRÉSENCE MONITORAT 4

- Encadrement du TP3 Le discours politique 3 : état et évaluation de la recherche documentaire, de la rédaction et des arguments employés dans le discours.
- Évaluation en ligne et en classe des enseignements du cours CPS3000 (20 minutes).

SÉANCE 13 / 7 DÉCEMBRE 2021 / CONFÉRENCE / À DISTANCE SUR ZOOM

- Conférence et discussion avec une oratrice, un orateur politique.

SÉANCES 14 / 14 DÉCEMBRE 2021 / LE DISCOURS POLITIQUE 3 / À DISTANCE SUR ZOOM

- Chaque étudiant.e prononce son discours politique 3 devant la classe.
- **Remise du travail écrit TP3** : Le discours politique 3.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES TRAVAUX DU COURS CPS 3000

Consignes communes pour les trois discours politiques (TP1, TP2 et TP3)

L'étudiant.e devra produire et rédiger ses discours politiques en suivant les directives ci-dessous :

- Respecter le plan classique des discours et identifier clairement par un titre les 4 parties de son discours : exorde, exposé des faits, confirmation, péroration.
- Rédiger le discours en puisant à même les familles d'arguments étudiées (autorité, communauté, cadrage, analogie) et leurs sous-catégories d'arguments.
- **Appliquer les règles de rédaction de la communication orale** telles que consignées dans les **Notes de cours CPS 3000**.
- La longueur des discours politiques est déterminée par un minutage précis (5 minutes pour le TP1, 7 minutes pour le TP2 et 10 minutes pour le TP3). L'étudiant.e devra respecter ce temps imposé. En amont, il lui faudra travailler ses discours politiques et les répéter en se chronométrant systématiquement de manière à ne pas dépasser ce minutage.

Matériel suggéré : Application Chronomètre.

Selon ses capacités personnelles en matière de prononciation et de rythme d'élocution, il lui faudra revoir la longueur de ses phrases, changer certains mots, couper des portions, tout en veillant à assurer l'intérêt et la cohérence de son propos en termes d'argumentation persuasive.

Comme les discours politiques 2 et 3 seront prononcés en classe, tout manquement aux contraintes temporelles imposées se traduira par une perte de moins 2 points par minute de dépassement après le temps imparti.

Modalités d'évaluation du TP1 : Discours politique 1. Durée : 5 minutes

Remise du discours politique 1 écrit à la séance 7, le mardi 19 octobre 2021.

Travail réalisé individuellement. Compte pour 25% de la note finale.

Lors de la séance 3, le 21 septembre 2021 :

- La professeure présente trois propositions-questions.
- L'étudiant.e devra choisir une de ces propositions-questions qu'elle.il devra argumenter dans le cadre de son discours politique 1, d'une **durée maximale de 5 minutes** en utilisant impérativement les arguments des quatre familles étudiées.
- Elle.il devra aussi préciser sa posture argumentative face à cette question (défense ou réfutation).

Dans le cadre du travail pratique 1 (TP1), l'étudiant.e doit soigner la qualité :

- De la préparation du discours politique, intrinsèquement liée à la qualité de la documentation utilisée (sources) et de la rédaction (qualité du français).
- De l'ordonnancement des arguments et la rédaction du discours.

Présentation orale en classe du discours politique 1 (séance 7) sur une base volontaire

- Les étudiant.e.s désireux de partager le fruit de leur travail et de prononcer leur discours politique 1 devant leurs camarades seront invité-e-s à le faire.

Critères d'évaluation du TP1 : le discours politique 1 (25%)	
Qualité de la mise en contexte du discours politique 1	5%
Qualité générale du discours (20%)	
○ Ordonnancement/plan du discours (exorde, présentation des faits, discussion, péroraison) / cohérence, clarté et précision du propos	3%
○ Variété des arguments utilisés (familles d'arguments) en lien avec le public cible (accord préalable) à qui le discours est destiné	12%
○ Qualité de la documentation (sources = arguments d'autorité) utilisée pour étayer le discours	5%

Total des points pour le TP1	25%
------------------------------	-----

Modalités d'évaluation des TP2 et TP3

TP2 Discours politique 2 d'une durée maximale de 7 minutes

TP3 Discours politique 3 d'une durée de 8 à 10 minutes maximum

Exposé en classe du discours politique 2, à la séance 9, le mardi 9 novembre 2021.

Remise du discours politique 2 écrit, à la séance 10, le mardi 16 novembre 2021.

Exposé en classe du discours politique 3, à la séance 14, le mardi 14 décembre 2021.

Remise du discours politique 3 écrit, à la séance 14, le mardi 14 décembre 2021.

Note discours politique 2 : 35% soit 30% pour le discours écrit et 5% pour la présentation orale

Note discours politique 3 : 40% soit 35% pour le discours écrit et 5% pour la présentation orale

Ces deux travaux sont réalisés individuellement.

Lors de la séance 6, le 12 octobre 2021 et de la séance 10, le 16 novembre 2021 :

- La professeure présente trois propositions-questions pour le discours politique 2 et cinq propositions-questions pour le discours politique 3.
- Pour chacun des deux discours politiques, l'étudiant.e devra choisir une de ces propositions-questions qu'elle, il devra argumenter en utilisant les arguments des quatre familles étudiées.
- Elle.il devra aussi préciser sa posture argumentative face aux deux propositions-questions choisies (défense ou réfutation).
- Elle.il devra enfin choisir un ou de deux objectifs en matière de présentation orale.

Dans le cadre des TP2 et TP3, l'étudiant.e doit soigner la qualité de trois composantes, soit :

- La préparation de ses deux discours politiques, intrinsèquement liée à la qualité de la documentation utilisée (sources) et de la rédaction (qualité du français).
- L'ordonnancement des arguments et la rédaction des deux discours.
- La présentation orale des discours politiques devant la classe.

Directives relatives à la présentation orale en classe du discours politique 2 (lors de la séance 9) et du discours politique 3 (lors de la séance 14)

1) Au moment de son exposé, chaque étudiant.e devra d'abord procéder à une brève mise en contexte de son discours politique, donc informer les membres de l'Agora CPS 3000 :

- De la proposition-question choisie et de sa posture argumentative : défense ou réfutation.
- Du titre de son discours politique.
- De son statut et/ou de sa fonction en tant qu'oratrice ou d'orateur.
- Du lieu/espace de diffusion du discours politique (espace géographique et/ou institutionnel).
- Du public cible à qui s'adresse son discours politique (aux fins de la métamorphose identitaire des membres de l'Agora CPS 3000).
- De l'accord préalable qui fonde le choix des arguments de communauté, d'autorité, de cadrage et d'analogie et leurs sous arguments respectifs, lesquels doivent être étroitement adaptés au public cible que vise chacun des deux discours politiques.
- Du contexte politique et social qui détermine la teneur et les conditions dans lesquelles les deux discours politique sont prononcés.

2) L'étudiant.e prononcera ensuite son discours politique, d'une **durée maximale de 7 minutes pour le discours politique 2 et de 8 à 10 minutes maximum pour le discours politique 3**, en respectant deux directives :

- Mettre en pratique la formation livrée lors du cours pause de voix (voix, rythme, présence, paralangages).
- N'utiliser aucun support de communication (*Power Point*, images (photographies, tableaux, etc.) ou documents audio).

3) Chaque discours politique sera suivi d'une courte période d'échanges en classe, entre autres, sur la qualité et la diversité des familles d'arguments utilisées (effort de rédaction, qualité et efficacité persuasive des arguments utilisés en lien avec le public (accord préalable), clarté et cohérence du discours, etc.) ainsi que sur la voix, le rythme, la présence, les paralangages, etc.

Critères d'évaluation des TP2 et TP3 Discours politique 2 et discours politique 3	TP2 35%	TP3 40%
Qualité de la mise en contexte du discours politique 2	5%	5%
Qualité générale du discours		
○ Ordonnancement/plan du discours (exorde, présentation des faits, discussion, péroraison) / cohérence, clarté et précision du propos	4%	4%
○ Variété des arguments utilisés (familles d'arguments) en lien avec le public cible (accord préalable) à qui le discours est destiné	15%	20%
○ Qualité de la documentation (sources = arguments d'autorité) utilisée pour étayer le discours	6%	6%
Sous-total	30%	35%
Présentation orale	5%	5%
Total des points	35%	40%

Directives relatives à la présentation et la teneur des trois travaux écrits TP1, TP2 et TP3

Outre la page usuelle de présentation des travaux universitaires, les travaux écrits TP1, TP2 et TP3 se constituent de deux parties.

La première partie (une page maximum) contient la présentation soignée de l'information relative à la mise en contexte des discours politiques 1, 2 et 3, soit, sous forme énumérative :

- La question choisie et la posture argumentative de l'étudiant.e (défense ou réfutation).
- Le titre du discours politique.
- Le statut et/ou la fonction d'oratrice, d'orateur que se donne l'étudiant.e.
- Le lieu/espace de diffusion du discours politique (espace géographique et/ou institutionnel).
- Le public cible à qui s'adresse son discours politique (aux fins de la métamorphose identitaire des membres de l'Agora CPS 3000 pour les TP2 et TP3).
- L'accord préalable qui fonde le choix des arguments de communauté, d'autorité, de cadrage et d'analogie et leurs sous arguments respectifs, lesquels doivent être étroitement adaptés au public cible que vise chacun des trois discours politique.

À l'issue de cette énumération, l'étudiant.e doit brièvement présenter (deux paragraphes maximum) le contexte politique et social qui détermine la teneur et les conditions dans lesquelles ses trois discours politiques sont produits.

La seconde partie des TP1, TP2 et TP3 contient les discours politiques 1, 2 et 3.

- Les marges des travaux écrits TP2 et TP3 sont de 2.5 cm en haut, en bas et sur les deux côtés.
- Chaque partie des deux discours politiques (exorde, exposé des faits, confirmation, péroraison) doit faire l'objet d'un saut de ligne et être identifiée par un titre souligné.
- Ne pas hésiter à aérer les travaux en faisant des sauts de ligne.

CPS 3000 / TP1, TP2 et TP3

Autres critères d'évaluation relatifs à la qualité de la langue parlée et écrite

À cause de la teneur même du cours, qui est un cours de communication orale, l'étudiant.e doit nécessairement soigner la qualité de la langue parlée et écrite (exposé et travail écrit). Par conséquent, elle-il doit :

- Consulter et appliquer les consignes contenues dans le document Grandes règles d'écriture pour l'oral.
- Peaufiner sans relâche sa grammaire (orthographe et vocabulaire) et sa syntaxe (bonne construction des phrases, clarté, cohérence, efficacité du propos).

TP1 Discours politique 1. Identification des arguments constitutifs du discours politique 1 (25%)

- Moins ½ point pour chaque faute de grammaire et de syntaxe jusqu'à concurrence de 5 fautes de grammaire (moins 2.5 points) et de 5 fautes de syntaxe (moins 2.5 points).

TP2 Discours politique 2 : travail écrit (30%)

- Moins ½ point pour chaque faute de grammaire et de syntaxe jusqu'à concurrence de 6 fautes de grammaire (moins 3 points) et 6 fautes de syntaxe (moins 3 points).

TP3 Discours politique 3 : travail écrit (35%)

- Moins ½ point pour chaque faute de grammaire et de syntaxe jusqu'à concurrence de 7 fautes de grammaire (moins 3,5 points) et 7 fautes de syntaxe (moins 3,5 points).

Consignes relatives à la remise des trois travaux écrits dans le cours CPS 3000

Dans le cadre des TP1, TP2 et TP3 chaque étudiant.e devra remettre un travail écrit à la professeure pour les fins de l'évaluation. **Ces travaux seront remis à la séance prévue à cet effet dans le plan de cours. Tout retard non justifié au moins une semaine à l'avance sera l'objet d'une pénalité de 5 points en moins par jour de retard.**

Chacun des trois discours remis - **EN FORMAT WORD**, devra être envoyé à l'adresse courriel de la professeure (gusse.isabelle@uqam.ca). Une fois évalués, les travaux seront acheminés à l'étudiant.e par le biais de son adresse courriel @uqam.ca.

L'étudiant.e devra PRÉSENTER CHAQUE TRAVAIL ECRIT EN UN SEUL DOCUMENT et respecter à la lettre les consignes de présentation matérielle du travail écrit (présentées ci-dessous) à défaut de quoi il y aura perte d'un ½ point pour chaque consigne non respectée (page de présentation, pagination, etc.).

- Chaque travail doit comporter la page de présentation usuelle des travaux universitaires.
- Les trois travaux écrits TP1, TP2 et TP3 doivent être dactylographiés à interligne et demi.
- Caractère utilisé : Times (12 points).
- Marges de 2.5 cm en haut, en bas et sur les côtés.
- Chaque travail doit être paginé à partir de la première page du travail ce qui exclut la page de présentation.

GRILLE DE CONVERSION DES NOTES DU DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE, UQAM
À PARTIR DU TRIMESTRE DE L'ÉTÉ 2018

Appréciation de l'apprentissage	Notation littérale	Pourcentage
Excellent	A +	90 % - 100 %
	A	85 % - 90 %
	A -	80 % - 85 %
Très bien	B +	77% - 80%
	B	74% - 77%
	B -	70% - 74%
Bien	C +	67% - 70%
	C	65% - 67%
	C -	63% - 65 %
Passable	D +	61% - 63%
	D	59% - 61%
Échec	E	0 % - 59%

BIBLIOGRAPHIE

BARRAT, Stéphanie et GODEFROY, Christian. 1993. *Comment parler en public : communiquer et convaincre*, Montréal, Éditions de l'Homme, 281 pages.

BEAUDET, Céline. 2005. *Stratégies d'argumentation et impact social : le cas des textes utilitaires*, Éditions Nora Bene, Collection Rédiger, 155 pages.

BRETON, Philippe. 2000a. *La parole manipulée*, Paris, La Découverte, Collection La Découverte/Poche, 221 pages.

BRETON, Philippe (2000b). *Histoire des théories de l'argumentation*, Paris, La Découverte /repères, 123 pages.

BRETON, Philippe. 2007. *L'argumentation dans la communication*, Paris, Collection La Découverte/Repères, 4^e édition, 121 pages.

BRETON, Philippe. 2008. *Convaincre sans manipuler. Apprendre à argumenter*, Paris, La Découverte, 151 pages. BROQUET, Hervé ; LANNEAU, Catherine ; PETERMAN, Simon. 2008.

Les 100 discours qui ont marqué le XXe siècle, André Versailles Éditeur / Les Éditions CEC, 818 pages.

CALBRIS, Geneviève. 2003. *Expression gestuelle de la pensée de l'homme politique*, Paris, CNRS Édition, CNRS communication, 205 pages.

COURTOIS, Charles-Philippe ; PARENTEAU, Danic. 2011. *Les 50 discours qui ont marqué le Québec*, Montréal, Les Éditions CEC, 333 pages.

MONGIN, Dominique (sous la direction de). 2010. *Les 50 discours qui ont marqué la 2^e Guerre mondiale*, André Versailles Éditeur / Les Éditions CEC, 448 pages.

PERELMAN, Chaïm et OLBRECHTS-TYTECA, Lucie (2008). *Traité de l'argumentation*, Paris, Éditions de l'Université de Bruxelles, 6^e édition, 740 pages.

POIROT-DELPECH, Bertrand. Mardi 20 octobre 1998. « Le prêt-à-parler », Paris, Séance publique annuelle des cinq académies, Palais de l'institut.

SIMONET, Jean ; SIMONET, Renée. 2004. *Savoir argumenter*, Paris, Éditions d'Organisation, 3^e édition, 165 pages.

VERMETTE, Jacques. 2004. *Parler en public*, Québec, Presses de l'Université Laval, 246 pages.

Sites Internet contenant des discours politiques

Université de Sherbrooke, lien Perspective monde. Onglet : Documents

Textes du domaine public introduits et mis en forme par l'équipe de *Perspective Monde*, de 1945 à 2015.

http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/BMEncyclopedie/BMReperes.jsp?fbclid=IwAR0jjj5g4nZMcwmPFiAMqFfftukESb7C_orZFj4f-7Bqep838ZskfMP5eec

American Rhetoric

Les discours publics américains :

<https://www.americanrhetoric.com/>

JFK Library

Discours historiques de John F. Kennedy

<https://www.jfklibrary.org/learn/about-jfk/historic-speeches>

CENTRE PAULO-FREIRE

Le Centre Paulo-Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycle, sera ouvert 4 jours par semaine, au local A-3645 et en ligne. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître ses heures d'ouverture, veuillez consulter le site www.politique.uqam.ca/programmes-detudes/premier-cycle/ ou la page Facebook du Centre Paulo-Freire.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

www.trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



2

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à des actes de tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.ugam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à des actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site 18.uqam.ca. Elles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.